

DÉCISION du Maire

N° 18/2025

Objet : Signature des marchés de travaux relatifs à l'aménagement d'un cabinet médical et son logement

La Maire de Chauconin-Neufmontiers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales réglant les conditions dans lesquelles le Conseil Municipal peut déléguer certaines attributions au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°56/11-2023 du 06 novembre 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour la désignation des entreprises chargées de la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement d'un cabinet médical et son logement ;

Vu le rapport d'analyse des offres du 5 septembre 2025 présenté par Atelier S, architecture et économie de la construction ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De signer les marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

- **LOT 1 Gros œuvre – plâtrerie – revêtement - plomberie**
Entreprise JRM Multiservices à Mitry
Montant offre de base HT : 69 451.93 €
- **LOT 2 RAVALEMENT**
Entreprise RENOVIMMO à Meaux
Montant offre de base HT : 39 351.52 €
- **LOT 3 MENUISERIE EXTERIEURE**
Entreprise AFD à Courtry
Montant offre de base HT : 41 985.00 €
- **LOT 4 ELECTRICITE**
Entreprise MONFAUCON à Lizy sur Ourcq
Montant offre de base HT : 23 399.33 €

ARTICLE 2 :

Ampliation de la présente décision est adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Meaux
- Madame la Comptable publique assignataire de Meaux

Fait à CHAUCONIN-NEUFMONTIERS, le 6 octobre 2025.



La Maire,
Marie LÉAL

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun (77000) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat dans le département et de sa notification et/ou de sa publication par voie électronique.

Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr